

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 14 décembre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 10, 11, 12 et 13 décembre 2018

2018 DAE 331 Signature d'un avenant à chacune des trois conventions de délégation de service public pour la gestion des marchés découverts alimentaires et biologiques parisiens.

Mme Olivia POLSKI, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession ;

Vu le décret n° 2016-86 du 1^{er} février 2016 relatif aux contrats de concession ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis du Conseil du 1^e arrondissement en date du 26 novembre 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 2^e arrondissement en date du 29 novembre 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 4^e arrondissement en date du 3 décembre 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 5^e arrondissement en date du 26 novembre 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 6^e arrondissement en date du 26 novembre 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 7^e arrondissement en date du 29 novembre 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 8^e arrondissement en date du 27 novembre 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 9^e arrondissement en date du 26 novembre 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 10e arrondissement en date du 26 novembre 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement en date du 26 novembre 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 12e arrondissement en date du 3 décembre 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement en date du 26 novembre 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 14e arrondissement en date du 26 novembre 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 15e arrondissement en date du 26 novembre 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 16e arrondissement en date du 26 novembre 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 17e arrondissement en date du 26 novembre 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement en date du 26 novembre 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement en date du 27 novembre 2018 ;

Vu l'avis du conseil du 20e arrondissement en date du 27 novembre 2018 ;

Vu le projet de délibération en date du 27 novembre 2018, par lequel Madame la Maire de Paris propose d'approuver la prolongation, pour une durée de deux mois, des trois conventions de délégation de service public pour la gestion des marchés découverts alimentaires et biologiques parisiens ;

Sur le rapport présenté par Madame Olivia POLSKI au nom de la 1ere Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec la société CORDONNIER FRERES pour le secteur A, avec la société GROUPE BENSIDOUN pour le secteur B, avec la société DADOUN Père et Fils pour le secteur C, un avenant à chacune des trois conventions de délégation de service public pour la gestion des marchés découverts alimentaires et biologiques parisiens du 21 octobre 2015. Le texte des trois avenants qui permettent la prolongation de ces conventions pour une durée de deux mois figure en annexe à la présente délibération. Le terme des conventions sera donc le 3 janvier 2020 au soir.

Article 2 : Les recettes correspondantes seront constatées sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2019.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO